

Adresse de la commune de Soissons (Aisne) témoignant son horreur du crime de Robespierre et offrant ses bras pour combattre les usurpateurs, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

#### Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Soissons (Aisne) témoignant son horreur du crime de Robespierre et offrant ses bras pour combattre les usurpateurs, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 147-148;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1985\_num\_94\_1\_22706\_t1\_0147\_0000\_9

Fichier pdf généré le 09/07/2021



[Les administrateurs et l'agent nat. du distr. d'Etampes, à la Conv.; (séance du 11 therm. II)](1)

La République doit encore une fois son salut à l'énergie sublime de ses représentans fidels. Un nouveau Catilina préparait des fers au peuple émule des Romains. Plus hypocrite, plus rafiné que son modèle, il avait usurpé, par de fausses vertus, une réputation mensongère. Le voile est déchiré: votre attitude vigoureuse a fait pâlir le crime sur son front imposteur; son audace est tombée devant vos regards sévères; ainsi tomberont tous ceux qui seraient assez audacieux pour marcher sur les pas des conspirateurs.

Conservez, législateurs, ce courage qui fait pâlir les factieux: le peuple français qui vous a fait dépositaire de ses intérêts les plus chers, a fondé sur vous toutes ses espérances. La Convention est le grand étendart national, auquel se rallient tous les amans de la liberté, de tous les points de la République; les tirans voudraient, en vain, le déchirer: les patriotes le défendront jusqu'au dernier soupir.

Vive la république, vive la Convention natio-

nale!

GEROMIE, BOULLART, GOURDIN, LEVASSEUR, LAMY, BARON DE LILE (agent nat.), GAMET, GAUDION, E. ROSNIER (secrét.).

(I) 48

Ce conseil général de la commune de Reins (2) rend grâce à la Convention nationale d'avoir gardé avec tant de courage le dépot sacré de la liberté française contre de nouveaux Cromwels. Il proteste de ne reconnoîre jamais que la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bullein (3).

[Les maire et membres du conseil g<sup>al</sup> de la comm. de Reims, à la Conv.; Reims, 12 therm. II] (4)

Citoyens Représentants,

Une conjuration nouvelle contre la souveraineté nationale et la liberté du peuple existait dans votre sein; quelques-uns d'entre vous ont porté l'audace jusqu'à vouloir usurper une souveraineté dont l'exercice momentané n'a été confié qu'à la Convention entière.

Sans doute ils n'existent plus, ces triumvirs modernes. Non, vous n'oublierez pas que vous êtes tous responsables à vos mandants du dépôt sacré qu'ils vous ont fait. Que le glaive national ne cesse donc de se promener horisontalement sur toutes les têtes, pour abattre ce qui voudrait s'élever au-dessus du niveau commun. Liberté, égalité, République une et indivisible, voilà ce que vous devez maintenir. Et nous, nous jurons de ne reconnaître pour pouvoirs légitimes, que

(1) C 312, pl. 1242, p. 38.

la Convention nationale, dépositaire de la souveraineté du peuple, de n'obéir qu'aux décrets émanés d'elle, et de la défendre contre quiconque voudrait porter atteinte à sa sûreté, à sa liberté. Vive la Convention! S. et F.

Marion (maire), Coutiez, Jacquemart, Bastien Leroy, Gérard Trousseau, Bertrand, Mairens J.B., Coutiez l'aîné, Daprement, Carré, Paruite, Lefranc, Molinet, Martin, Godinot Le Large (agent nat.), Legrand David, Bouvois, Rousseau, Hirtu Brutus et Bertrand, Benoist Guélou, Geruzeils, Muiron, Citry, Herend, Champagne, C. Gardonnet, Savoy De Béloy, Joltrois Rousseau, Alphonse Petit, Henriot Trousson [et 2 signatures illisibles].

### 49

La commune de Soissons (1) témoigne à la Convention nationale toute son horreur du crime de l'infâme Robespierre et complices. Un tel forfait nous étonne, dit-elle, mais ne nous abat point; nos bras sont à vous pour combattre les usurpateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Soissons, 12 therm. II] (3).

Citoyens représentans,

Oui, nous frémissons avec vous d'horreur et d'indignation... Encore un attentat à la liberté de notre chère patrie! Quoi! Tandis que, dirigées par vous, nos armées victorieuses sur tous les points de la République française font mordre la poussière à des hordes d'esclaves sans nombre, tandis que nos héros républicains repoussent ces bêtes féroces jusqu'au fond de leurs repaires, il se trouve encore en France, au sein même de la représentation nationale, des hommes, des monstres qui osent tramer votre perte. il s'en trouve encore qui osent seconder, qui osent promettre d'effectuer le barbare projet de vous égorger!

O hipocrisie! Des hommes dont l'expression brûlait du feu du plus pur patriotisme, cachaient tant de noirceur!

Ce forfait nous étonne et ne nous abat point, citoyens représentans. La fermeté dont vous avez donné tant d'exemples, est devenue la vertu caractéristique de la nation. Grâces à l'Etre suprême qui veille sur nos destinées, vous avez échappé aux coups meurtriers que l'on vous préparait; les coupables n'échapperont pas à notre juste vengeance. Que le glaive national abatte toutes ces têtes, et que le bruit de leur crime et de leur chûte fasse trembler quiconque serait capable de concevoir un dessein aussi sacrilège.

Pour vous, toujours inébranlables à votre poste, vous sauverez la patrie. Telle est la

<sup>(2)</sup> Marne.

<sup>(3)</sup> P.-V., XLIII, 23. Mentionné dans  $B^{in}$ , 26 therm. (2° suppl').

<sup>(4)</sup> C 312, pl. 1242, p. 37.

<sup>(1)</sup> Aisne.

<sup>(2)</sup> P.-V., XLIII, 23. Mentionné par  $B^{in}$ , 26 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

<sup>(3)</sup> C 315, pl. 1260, p. 15.

confiance des bons Français [,] telle est celle de la commune de Soissons.

Vive la République, vive la Montagne!

Belair (agent nat. c<sup>dt</sup> la garde), Charpentier (adj<sup>dt</sup>-g<sup>dt</sup>), J.B. Desbordes (administrateur du distr.), Beguin (secrét.-greffier), G. Thomas (agent nat. pour les subsistances de Paris) [et plus de 400 autres signatures].

# 50

Les canonniers de la section Lepeletier (1) font part à la Convention nationale de la joie qu'ils ont eue de la victoire remportée sur d'hypocrites usurpateurs de l'autorité nationale; ils renouvellent le serment de ne voir jamais que la liberté et la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Les canonniers de la sect" Lepeletier en garnison à Chantilly, aux représentans du peuple membres de la Conv.; Chantilly, 12 therm. II](3)

Citoyens,

La liberté triomphe. Les plus atroces des conspirateurs, ceux qui, en professant les principes les plus purs, en aïant l'air de défendre les droits du peuple pendant 5 années, n'avaient voulu en faire que l'instrument de leur ambition et de leur tyrannie, se sont enfin dévoilés. Le vœu de la liberté est rempli : ils ont voulu usurper la puissance souveraine, ils sont morts!

Représentans du peuple, il appartient, sans doute, à de vieux patriotes de se réjouir de cette nouvelle victoire. Athlètes obscurs, mais courageux de la révolution, dès son aurore, nous lui avons tout sacrifié, et nous n'avons voulu que la gloire de la servir et mourir pour elle. Dans Paris, à Valenciennes, à Lyon, à la Vendée, les canonniers de la section Lepeletier ont combattu ses ennemis. Aussi, après voir été l'objet des cajoleries du traître Henriot, aux époques qui suivirent le 31 Mai, après nous êtres restreints à l'exercice de nos devoirs et n'avoir pas voulu être auprès de ce lâche conspirateur, ce que les grenadiers étaient auprès de Lafayette, nous lui sommes devenus suspects. Envoïés en ganison dans la commune de Chantilly, nous avons dénoncé plusieurs abus au comité de sûreté générale. Henriot nous en a blâmé, et, depuis la réponse républicaine que nous lui avons faite, et à laquelle il n'a pas osé répliquer, il a cherché à nous vexer.

Nos âmes, froissées à la première nouvelle du danger que la trahison d'hommes, trop longtems chers aux amis de la liberté, fesoit courir à la patrie, sont dilatées par le triomphe du peuple et de l'égalité. Nous éprouvons un vif regret de n'avoir pas été à Paris dans cette époque mémorable; c'est la première où nous n'avons pas fait un rempart de nos corps à la représentation nationale. Nous sommes au poste que la République nous a assigné; là, nous surveillons les ennemis de la chose publique, et nous renouvellons le serment de mourir pour l'égalité et de continuer à ne voir jamais que la liberté et la patrie; et de ne sacrifier à aucune réputation.

Vive la liberté toujours triomphante, vive la République, vive la Convention!

J.J. BOREL, SIBILLE aîné, GUILLOT, GRANGÉ, ALINE, SIBILLE jeune, BOULLION (sergent), GAFFINOT, WILLE, SIBILLE cadet (caporal), MOLLIEN, MOLÉ, ADAM (caporal), CARCY (caporal), COLONIA, MANESSON, HUMBLOT, FROIDEVAL, BEAUCERF, VINCENT le jeune, RENOU, ROUILIARD, DUFILS, DENIS, CLAPAREDE, DANGEVILLE, MARTIGNON, DAULMIER, MOREL, HÉRY, GARBET, JALLASSON, COLMET, PINNON fils, SEVESTE [et 3 signatures illisibles].

# **51**

Les administrateurs du département de l'Allier témoignent leur profonde indignation sur les projets liberticides de Robespierre; ils prient la Convention de rechercher ses agens disséminés dans l'étendue de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Moulins, 14 therm. II] (2)

#### Républicains représentans

En vain les factions tiraniques et destructives de la liberté se succèderont. Immobiles et courageux à votre poste, vous les déjourés; elles disparoitront toutes sous le flambeau de la vérité et sous le glaive de la justice. En vain tentera-t-on désormais de dissoudre la représentation nationale et de jetter le nuage de la terreur et de la calomnie sur les meilleurs montagnards: les bazes de la République sont la vertu, la justice et probité. L'astuce et l'hipocrizie peuvent avoir un moment d'illusion et de faveur; mais elles ne peuvent emprunter que le masque de la vertu, et ce masque, tôt ou tard, est déchiré. Les voilà donc déjoués, ces nouveaux triumvirs: Robespierre aîné, Couthon et St-Just; les voilà donc frappés du glaive de la loi. au moment où, se croyant sûrs d'avoir parfaitement usurpés la confiance du peuple, ils allaient faire plonger un poignard assassin dans le cœur de tous les patriotes, et reigner en despotes sur des âmes faibles, crédules et ignorantes, auxquelles ils auraient imposé toutes les lois de leur tyranie et de leur machiavélisme. Avec quelle horreur, nous avons lu les détails des crimes qu'ils avaient enfantés pour parvenir à leur but! Et avec quelle allégresse, avec quelle

<sup>(1)</sup> Paris.

<sup>(2)</sup> P.-V., XLIII, 23. Mention dans  $B^{in}$ , 26 therm. (2° suppl').

<sup>(3)</sup> C 315, pl. 1260, p. 14.

<sup>(1)</sup> P.-V., XLIII, 24. Mentionné par  $B^{ln}$ , 27 therm. (I<sup>st</sup> suppl<sup>1</sup>); J. Fr., n<sup>0</sup> 679; Ann. R.F., n<sup>0</sup> 246.

<sup>(2)</sup> C 312, pl. 1242, p. 36.